République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2011

~~~~~~

REQUALIFICATION DES PLACES DU JEU DE BALLON ET DE LA PRADETTE SUR LA COMMUNE DE SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M. Didier LAMONT, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES
Procurations :	M. Franck DELPLACE à M. Jean-Pierre PECHIN, M. Eric PALOC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU
Excusés :	M. Gérard CABELLO, M. Frédéric GREZES
Absents :	M. Jérome CASSEVILLE, M. Christian LASSALVY, M. Claude CARCELLER, M. Robert SIEGEL, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO

Quorum : *23*	Présents : 34	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0

ARRIVÉ LE :
02 NOV. 2011
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
Vu que la Commune de Saint-Bauzille de la Sylve a fait réaliser en 2010, en partenariat avec la Communauté de Communes, une étude de programmation urbaine,
Vu que suite aux conclusions de cette étude, la Commune souhaite lancer un programme de requalification des places principales du village (Place du Jeu de Ballon et Place de la Pradette).
Vu la délibération du 26 septembre 2011 par laquelle le conseil communautaire a voté la réalisation de cette opération dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage,
Vu que les principaux enjeux et objectifs de l'opération, qui couvre une superficie d'environ 4000 m² sont les suivants :

- Requalifier ces espaces publics majeurs pour mettre en valeur le cœur de village ;
- Unifier l'espace, préciser ses limites, et signifier les amorces des différents itinéraires (vers les ruelles du centre ancien, le ruisseau, la mairie,…) ;
- Redonner l'espace aux piétons et donc réorganiser la circulation automobile et le stationnement ;
- Mettre en valeur les façades et notamment les remparts ;
- Ouvrir la place au nord par la démolition du bâtiment récemment acquis par la Commune.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 620 000 € HT (550 000 € HT de travaux, 70 000 €HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers),
Considérant que dans le cadre de cette opération des financements peuvent être sollicités auprès de l'Etat au titre de la DETR et du 1% paysage, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, du Conseil Général de l'Hérault et d'Hérault Energie.
Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

• d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Commune de Saint-Bauzille de la Sylve — **Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

Plan de financement prévisionnel
Requalification des places du Jeu de Ballon et de la Pradette

DEPENSES			*RECETTES*		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre	55 000,00 €	9%	Etat - DETR 2012	120 000,00 €	19%
Frais divers	15 000,00 €	2%	Etat - 1% paysage	82 500,00 €	13%
Travaux	550 000,00 €	89%	Conseil régional Languedoc-Roussillon	80 000,00 €	13%
			Conseil général de l'Hérault	100 000,00 €	16%
			Hérault Energies	11 000,00 €	2%
			PART FINANCEURS	393 500,00 €	63%
			PART COMMUNE - Saint-Bauzille de la Sylve	226 500,00 €	37%
TOTAL HT	620 000,00 €	100%	TOTAL HT	620 000,00 €	100%
TOTAL TTC	741 520,00 €		TOTAL TTC	741 520,00 €	

• d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Régional Languedoc Roussillon, Hérault Energie et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
• d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
• d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 521 le
Publication le 27 OCT. 2011
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27 oct 2011
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault" 34150 GIGNAC

Louis VILLARET